

Département d'Ille et Vilaine Mairie de St SENOUX 35580	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SENOUX
MEMBRES En exercice : 13 Présents: 13 Votants : 13 DATES Convoc.: 23/11/2010 Affich. : 23/11/2010	Séance du 29 novembre 2010 L'an deux mil dix, le vingt neuf novembre, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAVAUD Bernard, Maire. Présents: Mmes GALIPOT, GESNYS, MEREL, ZAID MM. GAVAUD Bernard, Maire, CAPITAINE, CORMIER, COUTO, LANDAIS, PAVOINE, PROVOST, RIMASSON, THEZE. Nadia ZAID a été élue secrétaire de séance.

78-10 Centre Bourg : amélioration de la voirie pour mise en sécurité aux abords des lotissements et création de deux places de parking : avenant n°1

SURCIN TP, titulaire du marché d'amélioration de la voirie pour mise en sécurité aux abords des lotissements « L'Orée du Bois » et « Coat Senen » et de la création de deux places de parking dans le bourg, a transmis à Monsieur le Maire un avenant n°1 pour des travaux supplémentaires. Le montant initial du marché est de 52 183.80€HT.

L'avenant concerne les trottoirs pour les deux lotissements, son montant est de 2 140.00€HT (2 559.44€TTC).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1.

79-10 Restaurant Scolaire : appareil cuisines : Contrat de maintenance

SBCP, le fournisseur du matériel de cuisine du restaurant scolaire, a transmis une proposition de contrat de maintenance.

Il comprend l'entretien du matériel suivant :

L'armoire froide positive et l'armoire froide négative

Le four mixte électrique

Les 4 plaques électriques

La sauteuse électrique

La friteuse électrique

Le lave vaisselle

Le coupe légume

Deux solutions de contrat sont proposées :

Propositions	Montant HT
Une visite annuelle d'entretien préventif + un forfait annuel pour la maintenance curative	400.00€ + 600.00€ = montant total de 1 000.00€
Une visite annuelle d'entretien préventif seulement (intervention supplémentaire facturée à chaque déplacement, pas de forfait)	400.00€ + Forfait déplacement : 44.00€ Heure de main d'œuvre : 49.00€

Le contrat est conclu pour une durée d'une année à compter du 01 décembre 2010 renouvelable deux fois.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer pour la 2^{ème} solution. Le contrat de maintenance prévoit donc une visite annuelle d'entretien préventif pour un montant de 400.00€HT par an. La main d'œuvre et les déplacements en dehors de la visite annuelle ne sont pas compris dans le montant du contrat (coût d'un forfait déplacement : 44.00€HT – coût d'une heure de main d'œuvre : 49.00€HT).

80-10 Eglise : réparation des cloches : devis

L'église a besoin de travaux au niveau des cloches. Une remise en état des supports paliers de la petite cloche et le remplacement du plateau de la grosse cloche sont à prévoir. La société BIARD-ROY, qui effectue l'entretien, propose un devis à 1005.00€HT (1201.98€TTC). Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le devis.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de la société BIARD-ROY pour une remise en état des cloches de l'église pour un montant de 1 005.00€HT (1 201.98€TTC).

81-10 Eglise : cloches : contrat de maintenance

A la demande de Monsieur le Maire, la société BIARD-ROY propose un contrat de maintenance pour l'entretien des cloches de l'église de Saint-Senoux. Il s'engage à assurer la vérification et l'entretien de l'installation des cloches et horloge de l'Eglise se composant de : trois cloches, trois appareils de mise en volée, deux appareils de tintement et un tableau de commande.

Le montant de l'abonnement annuel d'entretien est fixé à la somme forfaitaire de 195.00€HT. Il comprend la fourniture d'huile et graisse et la main d'œuvre nécessaires à la vérification et à l'entretien courant de l'installation ainsi que toutes les interventions nécessaires à la bonne marche de l'installation. Les pièces détachées d'usure (micro-contact, maillon de chaîne, contacteur, batterie, distributeur...), nécessaires au bon fonctionnement de l'installation et ne nécessitant pas une mise en œuvre spécifique, seront remplacées et facturées en plus. Les matériels à remplacer (moteurs, battant, horloge ou tableau de commande, récepteurs cadrans...) nécessitant une main d'œuvre spécifique feront l'objet d'un devis.

Le contrat est conclu pour 4 ans.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance.

82-10 Communauté de Communes du Canton de Guichen (ACSOR) : attribution du fonds de concours 2010

La Communauté de Communes du Canton de Guichen a attribué à chaque commune du territoire un fond de concours communal afin de financer les actions liées à la petite enfance (0-3 ans).

Une somme de 7 649.75€ est accordée à la commune de Saint-Senoux (le calcul est fonction de la population INSEE 2007 et du nombre d'enfants 0-3 ans). Il est demandé au Conseil Municipal pour bénéficiaire de cette somme, d'accepter le montant accordé pour l'année 2010 et de préciser l'objet de l'attribution du fonds de concours, soit le financement d'un équipement soit le financement du fonctionnement d'un équipement. Il est proposé d'affecter la somme de 7 649.75€ :

- au financement de la construction des locaux périscolaires du Pôle Enfance destinés au futur Centre de Loisirs et à l'espace jeu TOURNICOTI

-et au financement des charges courantes de la salle mise à disposition actuellement par la commune pour l'espace jeu TOURNICOTI

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter la somme de 7 649.75€ pour l'année 2010 et d'affecter cette somme au financement de la construction des locaux périscolaires du Pôle Enfance destinés au futur Centre de Loisirs et à l'espace jeu TOURNICOTI et au financement des charges courantes de la salle mise à disposition actuellement par la commune pour l'espace jeu TOURNICOTI.

83-10 Communauté de communes du Canton de Guichen (ACSOR) : modification des statuts

La Communauté de communes du Canton de Guichen a transmis un projet de modification de ses statuts pour avis :

-Domaine de l'environnement : « Etude et réalisation de projets s'inscrivant dans la politique environnementale de la communauté de communes : est d'intérêt communautaire la Maison pédagogique des énergies au Moulin du Ritoir à Lassy ».

-Administration : « Le Conseil communautaire élira parmi ses membres, pour constituer le Bureau, le Président, les vice-présidents dans la limite des 30% de l'assemblée délibérante et éventuellement d'autres membres ».

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, pour la modification relative aux compétences d'un EPCI, le Conseil Municipal de chaque commune-membre dispose pour se prononcer d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune, de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI. A défaut de délibération prise dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement, à savoir :

-2/3 au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci,

Ou

-la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant les 2/3 de la population.

Cette majorité doit d'autre part comprendre les conseils municipaux des communes dont la population supérieure au ¼ de la population concernée.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes de Guichen.

84-10 Communauté de Communes du Canton de Guichen (ASCOR) : rapport d'activité 2009

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2009 de la Communauté de Communes du Canton de Guichen.

Les actions conduites en 2009 se sont déroulées autour de 6 orientations :

-Développer l'activité et le tourisme pour rendre notre territoire attractif

-Aménager le territoire pour un accès équitable aux services

-Développer les solidarités pour accompagner ceux qui en ont besoin

-Faciliter l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour favoriser l'épanouissement

-Agir pour l'environnement et être exemplaire pour le développement durable

-Entretenir l'esprit collectif et se donner les moyens d'agir

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable au rapport d'activité de l'année 2009 de la Communauté de Communes du Canton de Guichen.

85-10 Association du Mémorial Départemental des soldats en Afrique du Nord : demande de subvention

L'Ille et Vilaine est un des tout dernier département de France, le dernier de Bretagne à ne pas avoir de monument honorant ses morts de la guerre d'Algérie, des combats de Tunisie et du Maroc en 1952/1962.

L'association du Mémorial Département AFN de l'Ille et Vilaine a comme projet la création d'un mémorial sur Rennes.

Il sollicite les communes qui n'ont pas encore participé pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 0.10 centimes d'euro par habitants soit pour Saint-Senoux 0.10 x 1598 habitants = 159.80€.

Avec 11 voix pour et 2 voix contre, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 160.00€ à l'Association du Mémorial Départemental des soldats en Afrique du Nord.

86-10 Communauté de Communes du Canton de Guichen (ACSOR): veille foncière avec la SBAFER : désignation d'un élu interlocuteur

La Communauté de Communes du Canton de Guichen a signé une convention avec la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Bretagne (SBAFER) portant sur la veille foncière.

La signature de cette convention permettra d'agir pour la surveillance opérationnelle des mutations par le biais de la SBAFER qui transmettra aux communes les notifications de ventes portant sur les biens agricoles situés sur le territoire. De ce fait, les communes connaîtront en temps réel, ces mutations foncières et pourront éventuellement solliciter la SBAFER pour préempter. A la demande de la Communauté de Communes de désigner un interlocuteur au sein du Conseil Municipal de Saint-Senoux, Monsieur Dominique THEZE est désigné pour suivre ce dossier.

87-10 Plan communal de sauvegarde: création d'une commission

La commission chargée d'élaborer le plan communal de sauvegarde avec le bureau d'étude comprend : Bernard GAVAUD, Maire, Dominique THEZE, Adjoint à l'Urbanisme, Julien LANDAIS, Conseiller Municipal

Divers :

Un compte rendu sur l'état de la voirie est fait suite à la commission du 20 novembre 2010.

Il est également présenté le compte rendu du dernier CA du CRIC ainsi que de la dernière réunion du Syndicat des Eaux.

*L'ordre du jour étant terminé, la séance a été levée à 22H00.
Prochain Conseil Municipal le 22 décembre 2010*